Image not found or type unknown

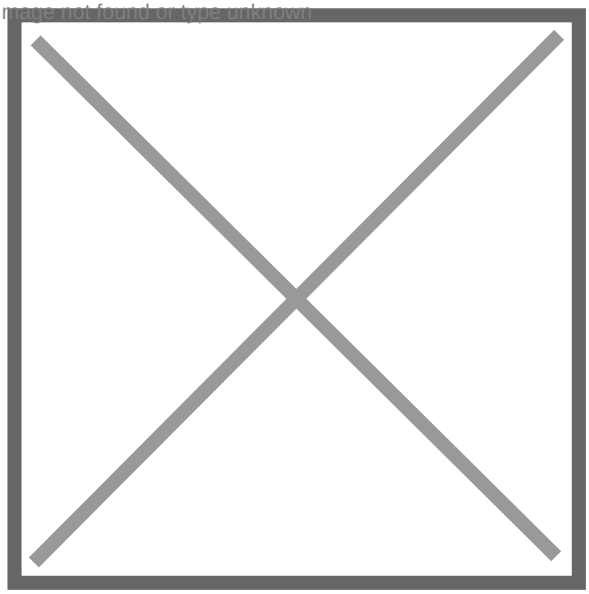

Travaux à charge du propriétaire

Par **toche**, le **11/06/2010** à **09:52**

Bonjour,

Mon locataire me demande d'installer une antenne TNT sur le toit de la maison louée.qui doit payer la facture? Cordialement.

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **11:15**

Qui doit payer les frais d'installation d'une antenne de tv ?

[fluo]Antenne individuelle.

Dans le cadre de l'installation d'une antenne individuelle, les frais sont à la charge de la (ou des) personne (s) qui ont pris l'initiative de cette installation (article 1 de la loi du 2 juillet 1966).[/fluo]

Antenne collective.

Aux termes de l'article 2 de la loi du 2 juillet 1966, les frais d'installation, de remplacement ou d'entretien sont à la charge du propriétaire (ou de la copropriété, de la société de construction, de l'indivision, selon les cas)

Bonjour, si une antenne tv est déjà installée, pour la tnt ce sera aux frais du locataire, véfifiez

que ce soit fait par un installateur agrée (un professionnel), à cause de l'assurance responsabilité civile, cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés